

D2024-3-2-2

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations**Conseil Communautaire**

XXXXXXXXXX

Séance du Mardi 12 Mars 2024 à 20h30

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **43**
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : **5**
 Nombre de membres excusés : **5**
 Nombre de membres absents : **8**

Date de convocation :
6 mars 2024

**Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :**
1 8 MARS 2024

**et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :**

1 8 MARS 2024**7 - Finances Locales****7.1 - Décisions budgétaires****Objet : Ouverture des crédits d'investissement 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le six mars deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affiché au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le six mars deux mille vingt-quatre.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO					X
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE				X	
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				X	
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ			Mme Annie ROSSI		
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER			Mme Nicole DESMOTTES		
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER			M. Corentin GOETHALS		
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	43	0	5	5	8
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	43				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	48				

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Dans l'attente du vote du budget 2024, certaines dépenses d'investissement devront être engagées.

Aussi conformément à la loi N° 88.13 du 05 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation et à l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 21 février 2024, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Mme la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 (hors remboursement de la dette).

L'autorisation porte sur les montants suivants :

Montant des dépenses inscrites au budget 2023 (hors chapitre 16 - Emprunts, et hors Restes à Réaliser)

a) BUDGET PRINCIPAL

Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2023 dont Reste à Réaliser (RAR)	Reste à Réaliser	BUDGET 2023 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	384 121,25 €	28 858,25 €	355 263,00 €	88 815,75 €	88 815,75 €
2031	Frais d'études	16 576,00 €	101 610,00 €	- 85 034,00 €	- 21 258,50 €	- 21 258,50 €
2051	Concessions et droits similaires	54 992,51 €	44 992,51 €	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Total du chapitre 20		455 689,76 €	175 460,76 €	280 229,00 €		70 057,25 €

Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2023	Reste à Réaliser	BUDGET 2023 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
204111	Etat, biens mobiliers, matériel et études	8 809,10 €	8 809,10 €	- €	- €	- €
20422	Privé - Bâtiments et installations	216 172,00 €	54 672,00 €	161 500,00 €	40 375,00 €	40 375,00 €
TOTAL		224 981,10 €	63 481,10 €	161 500,00 €		40 375,00 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2023	Reste à Réaliser	BUDGET 2023 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2115	Terrains bâtis	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
2128	Autres aménagements et aménagements de terrains	240 000,00 €	- €	240 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	759 465,83 €	- €	759 465,83 €	189 866,46 €	189 866,46 €

2135	Installations générales, agencement et aménagements des constructions	11 992,87 €	11 992,87 €	- €	- €
2151	Réseaux de voirie	138 000,00 €	138 000,00 €	34 500,00 €	34 500,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	13 174,21 €	- €	13 174,21 €	3 293,55 €
21721	Plantations d'arbres et arbustes	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	250,00 €
21728	Autres agencements et aménagements de terrains	18 000,00 €	- €	18 000,00 €	4 500,00 €
21752	Installations de voirie	7 000,00 €	- €	7 000,00 €	1 750,00 €
2181	Installations générales, agencement et aménagements divers	24 424,00 €	11 424,00 €	13 000,00 €	3 250,00 €
2182	Matériel de transport	42 600,00 €	7 435,50 €	35 164,50 €	8 791,13 €
2183	Autres installations, matériels et outillages techniques	1 445,88 €	245,88 €	1 200,00 €	300,00 €
2184	Mobilier	21 500,00 €		21 500,00 €	5 375,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	43 500,00 €	3 500,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL		1 332 102,79 €	34 598,25 €	1 297 504,54 €	324 376,14 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2023	Reste à Réaliser	BUDGET 2023 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	100,00 €	100,00 €	- €	- €	- €
276351	GPF de rattachement	482 016,86 €	- €	482 016,86 €	120 504,22 €	120 504,22 €
TOTAL		482 116,86 €	100,00 €	482 016,86 €		120 504,22 €

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

b) ATELIERS RELAIS

Chapitre 20 - Immobilisations Incorporables

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2023	Reste à Réaliser	BUDGET 2023 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2033	Frais d'insertions	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
TOTAL		2 000,00 €	- €	2 000,00 €		500,00 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2023	Reste à Réaliser	BUDGET 2023 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2132	Immeuble de rapport	592 872,20 €	4 272,20 €	588 600,00 €	147 150,00 €	147 150,00 €
2138	Autres constructions	46 944,76 €	1 072,82 €	45 871,94 €	11 467,99 €	11 467,99 €
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	163,44 €	163,44 €	- €	- €	- €
TOTAL		639 980,40 €	5 508,46 €	634 471,94 €		158 617,99 €

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :48

Contre :0

Abstentions :0

☐ Adopté à la majorité

☒ Adopté à l'unanimité

☐ Non adopté

c) PRODUCTION EAU

Chapitre 20 - Immobilisations Incorporables

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2023	Reste à Réaliser	BUDGET 2023 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2031	Frais d'études	66 732,00 €	10 732,00 €	56 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
TOTAL		66 732,00 €	10 732,00 €	56 000,00 €		14 000,00 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2023	Reste à Réaliser	BUDGET 2023 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
21531	Réseaux d'adduction d'eau	984 602,00 €	44 602,00 €	940 000,00 €	235 000,00 €	235 000,00 €
2154	Matériel industriel	4 620,00 €	4 620,00 €	- €	- €	- €
2188	Autres immobilisations corporelles	15 829,16 €	- €	15 829,16 €	3 957,29 €	3 957,29 €
TOTAL		1 005 051,16 €	49 222,00 €	955 829,16 €		238 957,29 €

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité		☒ Adopté à l'unanimité		☐ Non adopté	

d) ORDURES MENAGERES - TEOM

Chapitre 204 -Immobilisations Incorporables

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2023	Reste à Réaliser	BUDGET 2023 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
20421	Privés - Biens mobiliers, matériel et études	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
TOTAL		2 000,00 €	- €	2 000,00 €		500,00 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2023	Reste à Réaliser	BUDGET 2023 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2135	Installations générales, agencement, aménagements des constructions	14 202,00 €	14 202,00 €	- €	- €	- €
2184	Mobilier	5 000,00 €		5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €		2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
TOTAL		21 202,00 €	14 202,00 €	7 000,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité		☒ Adopté à l'unanimité		☐ Non adopté	

e) ORDURES MENAGERES - REOM

Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2023	Reste à Réaliser	BUDGET 2023 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2031	Frais d'études	335 525,00 €	- €	335 525,00 €	83 881,25 €	83 881,25 €
2051	Concessions et droits similaires	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL		339 525,00 €	- €	335 525,00 €		84 881,25 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2023	Reste à réaliser	BUDGET 2023 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2111	Terrains nus	407 150,00 €		407 150,00 €	101 787,50 €	101 787,50 €
21758	Installations, mat, et outillages techniques	5 500,00 €		5 500,00 €	1 375,00 €	1 375,00 €
2182	Matériel de transport	257 694,43 €		257 694,43 €	64 423,61 €	64 423,61 €
2188	Matériel de transport	1 061 000,00 €		1 061 000,00 €	265 250,00 €	265 250,00 €
TOTAL		1 731 344,43 €	- €	1 731 344,43 €		432 836,11 €

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :

48

Contre :

0

Abstentions :

0

☐ Adopté à la majorité

☒ Adopté à l'unanimité

☐ Non adopté

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau,

